

Zeitschrift: L'Hôtâ
Herausgeber: Association de sauvegarde du patrimoine rural jurassien
Band: 12 (1988)

Artikel: Un tour de Romandie : maisons paysannes de Suisse
Autor: Babey, Marcellin
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1064358>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

MAISONS PAYSANNES DE SUISSE

Depuis 1965, une importante série d'études scientifiques sur la maison rurale en Suisse est en cours de parution. Au moment où le canton du Jura se lance à son tour dans cette entreprise, il importait à l'ASPRUJ de mieux faire connaître à ses membres ce magnifique travail, assumé par la Société suisse des Traditions populaires à Bâle. C'est jusqu'à présent surtout le sud de la Suisse qui est parvenu jusqu'au stade de la publication: Grisons, Tessin, Uri, Glaris, Valais, Fribourg, Lucerne, Zurich (voir encadré). Le premier volume du canton de Vaud va paraître prochainement, ce sera aussi le premier tome de la collection entièrement en français. Cette publication va se continuer encore pendant plusieurs décennies, car à la suite des volumes cantonaux sont prévus des volumes de synthèse.

Officiellement dénommé «Etude des maisons rurales en Suisse» (Aktion Bauernhausforschung in der Schweiz), nous appellerons cette grande entreprise, pour simplifier, du nom de la collection: Maisons paysannes de Suisse. Cette publication est menée d'une manière fort structurée et encadrée d'une lourde administration. Il s'agit en effet d'assurer, à travers le temps et la géographie, une unité de méthode et de présentation du sujet, de garantir la qualité de l'étude, son exhaustivité, d'assurer la conservation des documents rassemblés et de financer toute l'opération. Des directives précises

ont donc été établies, ceci après les inévitables difficultés qui marquent le début de toute grande œuvre. Relevons l'essentiel de ces lignes directrices.

Objet de l'étude

Maisons paysannes de Suisse veut se distinguer de la série de couleur noire *Nos monuments d'art et d'histoire* et de celle, plus ancienne, des *Maisons bourgeoises de Suisse*, deux séries conçues comme une présentation complète et dé-

taillée, objet par objet, de tous les bâtiments remarquables du pays. Négligée par ces collections, la réalité paysanne est d'une nature bien différente: des milliers de bâtiments parsèment nos campagnes, chacun se rattachant à un type particulier régional (sauf dans la région de Balenberg!). Il serait absurde d'en faire l'énumération, mais par contre il est extrêmement intéressant de dégager les caractéristiques régionales, analyse complétée par quelques exemples présentés de manière détaillée. Il s'agit donc non de



Maison paysanne du canton d'Uri.

collectionner nos plus belles maisons paysannes, mais au contraire d'accorder l'attention à tout bâtiment rural, jusqu'à la moindre remise au coin d'un champ. Il est en effet dans la nature même du monde rural d'être un tissu de constructions

dont presque aucune, prise isolément, n'est un monument remarquable, mais où chacune joue plutôt comme élément, toujours légèrement différencié des autres, dans un ensemble harmonieux et caractéristique.



Maison rurale du canton du Tessin.

L'étude sera donc consacrée aux types de maisons et à leur disposition dans le paysage : bâtiments et sites.

Moyens

Une enquête sur le terrain constitue naturellement la base de la documentation. C'est ici que la préparation de *Maisons paysannes de Suisse* va interférer avec le recensement cantonal de l'architecture rurale, un problème que chaque canton a résolu à sa manière, comme j'y reviendrai dans un prochain article consacré aux inventaires cantonaux. *Maisons paysannes de Suisse* craint de subventionner un interminable inventaire exhaustif qui retarderait la parution des ouvrages souvent fort attendus du public, des autorités et des spécialistes. *Maisons paysannes de Suisse* préconise plutôt une présélection de bâtiments choisis par sondage et analysés plus à fond grâce à des formulaires d'inventaire détaillés qu'elle a mis au point.

Maisons paysannes de Suisse n'impose pas aux rédacteurs une formation déterminée : le rédacteur est d'ailleurs une perle rare puisqu'en sus de bonnes connaissances architecturales, il doit être sensible aux procédés de construction, à l'utilisation ancienne et actuelle de l'espace, aux termes locaux, à l'épaisseur historique, aux données économiques et aux coutumes. Sur ce plan, on peut certainement reprocher au système en vigueur de

manquer de collégialité. Il est fort risqué de se fier à une seule personne pour donner une image objective et pénétrante sur tous les fronts à la fois. Combien un groupe de chercheurs aux formations variées répondrait mieux à cela ! Les rédacteurs se plaignent d'ailleurs, en général, d'une certaine solitude. Ce sont des problèmes administratifs et financiers qui rendent difficile la réalisation d'ouvrages rédigés en collaboration.

Le partage géographique

Une autre difficulté guettait *Maisons paysannes de Suisse*. Le découpage du pays en autant de volumes. Si la plupart des Etats-nations européens ne sont nullement des entités culturelles, il en va de même pour les cantons suisses. Bien plus significative, à l'égard de l'architecture rurale, est la situation politique vers la fin du Moyen Age : c'est là que se différencient les principes constructifs spécifiques à chaque région, qui évolueront ensuite indépendamment les uns des autres. Quant au choix des matériaux de construction, on discute sec pour savoir s'il ne faudrait pas remonter même plus haut pour expliquer certains faits.

Malgré ces évidences, et toujours pour des raisons de simplification administrative, *Maisons paysannes de Suisse* a préféré partir sur un découpage cantonal de la Suisse. Si cette décision peut s'avérer le plus souvent excellente, on est toutefois



Maison paysanne fribourgeoise.

obligé d'admettre qu'elle est inadéquate dans certains cas. Voyez l'imbrication de Vaud et Fribourg au sud du lac de Neuchâtel, celle de Bâle-Campagne et Soleure! Quelle dommage que Berne, Fribourg et Vaud n'aient pu nous offrir un ouvrage commun sur la maison paysanne dans l'ancien comté de Gruyère, région alpine d'une remarquable unité architecturale! Dans ces lieux, les frontières politiques actuelles ne signifient presque rien en matière d'architecture rurale. Une subdivision strictement cantonale, jusqu'aux enclaves, va à l'encontre de la crédibilité scientifique de l'entreprise et disperse les efforts des chercheurs. La décision en matière de distribution géographique des volumes appartient à la Société suisse des Traditions populaires à Bâle. Ce qui n'empêche personne de faire des propositions. L'ancien Evêché de Bâle constitue une région assez homogène au niveau de l'architecture rurale, ce qui se démontre et s'explique facilement, la région ayant formé une unité politique pendant mille ans et, il faut le souligner, tout particulièrement, sous l'autorité normatrice de Berne (1815-1978). Les constructeurs de nos maisons rurales ne voyaient pas de frontières à l'intérieur du Jura francophone. La toute récente division du pays va-t-elle aboutir à la regrettable confection de deux volumes « chacun dans son coin »? Une telle hypothèse n'est pas plausible. C'est pourquoi nous souhaitons vivement une concertation,

dans le courant de cette année, entre Berne et Delémont, pour établir une fructueuse collaboration. Du côté de Bâle, les directives de *Maisons paysannes de Suisse* admettent clairement l'existence de volumes régionaux, et on a déjà assisté au regroupement de Schwytz et Zoug, d'Obwald et de Nidwald. Signalons encore

l'existence d'un « Stamm » mensuel entre Berne et Fribourg. Nous osons espérer que, le temps ayant coulé, on cesse dans le Jura de se tourner systématiquement le dos, au moins en matière culturelle. Les maisons, en effet, quoique à un détail près (...) n'ont guère d'opinions politiques. L'union fait aussi la force sur le



Bâtiments en pierres sèches érigés dans les alpages du Tessin.

plan financier, car il en résulte une économie évidente et un enrichissement mutuel.

L'exposé de la matière

Pour assurer une unité idéologique à la collection, *Maisons paysannes de Suisse* propose un découpage de la matière, conçu principalement comme un aide-mémoire pour les rédacteurs de la collection. Celui-ci se compose des éléments suivants :

- Introduction générale, pour présenter la région et la démarche.
- Analyse architecturale : matériaux, construction des murs et parois, construction du toit, éléments isolés (ouvertures, escaliers, cheminées), décoration et inscriptions, analyse du logement.
- Typologie architecturale : distribution des espaces, types de bâtiments (maisons d'habitation avec rural, bâtiments utilitaires, artisanaux, bâtiments publics).

- Terminologie : termes patois désignant les constructions, les pièces, les éléments de construction.
- Sites.
- Résumé.
- Annexes : documents d'archives, répertoires, index, glossaire, bibliographie, cartes, etc.

Ce qui frappe dans cette subdivision de la matière, c'est l'absence apparente de dimension historique. La maison rurale est un peu considérée comme immuable, et aucune évolution, siècle après siècle, n'est rendue perceptible. A notre avis, il s'agit d'une lacune qui doit être comblée absolument.

Le financement

Celui-ci est assuré par les administrations cantonales, qui doivent donc budgéter un crédit de recherche annuel pour assurer la confection de l'ouvrage. Mais, et ceci est capital, la mise est doublée par le Fonds national de la Recherche scientifique, automatiquement et à fonds perdu, moyennant naturellement le droit de contrôle sur l'ouvrage.

Nous présentons ci-dessous en bref la situation actuelle de chaque canton romand uniquement par rapport à *Maisons paysannes de Suisse*, telle qu'elle nous a été décrite par les responsables sur place.



Ensemble rural du canton de Fribourg.

Fribourg

Commencée à mi-temps en 1972, l'étude de la maison paysanne fribourgeoise s'est poursuivie et a été menée dès l'année suivante, à plein temps, par un seul homme, Jean-Pierre Anderegg, Dr phil. Conformément au vœu de *Maisons paysannes de Suisse*, il a effectué successivement l'enquête sur le terrain et la rédaction des deux premiers volumes. Conformément au vœu du canton, son inventaire de l'habitat rural est exhaustif.

— *Quelles ont été les sources d'archives exploitées pour la rédaction des deux volumes fribourgeois de « Maisons paysannes de Suisse » ?*

— J.-P. Anderegg : J'ai consacré chaque année 2-3 mois aux archives. J'ai naturellement parcouru les plans cadastraux conservés des XVIII^e et XIX^e siècles ; les recensements décennaux de l'assurance incendie fournissent, dès 1812, des descriptions sommaires pour chaque bâtiment, avec indication des matériaux de construction. J'ai établi des fichiers par commune d'après ces sources, sans pouvoir étudier chaque cas particulier et son évolution : je me suis borné à la statistique, sauf pour les objets figurant dans la partie monographique de l'ouvrage. Egalement important est le dépistage et le recensement des artisans, opéré à partir des inscriptions et motifs décoratifs sur les maisons, complété par les recensements de population (qui indiquent

la profession) et les fonds des « abbayes » ou corporations. Enfin, il y a l'enquête faite dans les années 40 sur la vie traditionnelle en Suisse romande, qui se trouve au Glossaire des patois de la Suisse romande.

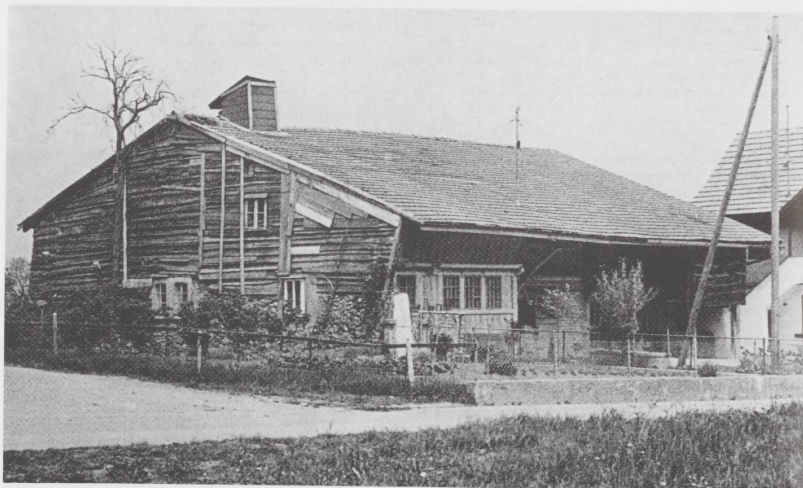
— *Après 15 ans d'expérience, s'il fallait recommencer, que changeriez-vous dans la méthode ?*

— Je me munirais de plus de personnel, particulièrement d'un collaborateur scientifique, non pas simplement d'un secrétaire. J'aurais plutôt tendance à faire un bouquin à deux, c'est d'ailleurs ce qui se passe désormais pour l'étude des chalets d'alpage puisque j'ai mainte-

nant un vrai partenaire pour ce travail.

La plus grande lacune actuelle, après la publication des deux volumes, c'est la sensibilisation de la population. Ces livres et les conférences ne suffisent pas. Il faudrait des animateurs à plein temps dans le domaine de la conservation des monuments, pour faire de la vulgarisation. C'est cela qui manque.

Dans la publication, on devrait aussi avoir le moyen de faire des analyses plus poussées pour quelques bâtiments, c'est-à-dire des relevés à l'échelle 1 : 20 complétés par des analyses dendrochronologiques.



Maison paysanne à Massonnens (Fribourg).

Valais

Dans la série *Maisons paysannes de Suisse*, le Valais joue un rôle d'extrémiste. Le premier volume déjà paru est essentiellement une étude de l'habitat et des procédés de construction anciens, pôles d'intérêt typiquement ethnologiques. La construction proprement dite et son analyse systématique prennent une place trop faible, surtout l'analyse des variantes régionales et la dimension historique. La maison valaisanne est un peu présentée comme quelque chose d'immuable.

Pourtant, le Valais paraît satisfait de cette orientation qui correspond à une réalité spécifique de cette région. Le responsable cantonal à mi-temps, M. Luc Constantin, ethnologue, nous écrit :

« La réalité valaisanne dans le domaine de l'architecture paysanne rendrait tout inventaire exhaustif semblable à un chapelet de redites par trop inutiles pour le chercheur, sans compter toutes les années qu'il nécessiterait, sans commune mesure en regard des autres cantons romands. » Une solution originale donc au problème de la quantité, bien différente

des options prises dans les autres cantons préalpains, Vaud, Fribourg et Berne. L'avantage de cette méthode est évidemment de donner beaucoup moins de travail au rédacteur qui n'a pas à parcourir des centaines de kilomètres d'un mazot à l'autre. A noter toutefois que la situation jurassienne est tout à fait opposée : très grands bâtiments relativement peu nombreux, traversant les siècles et systématiquement réemployés, ce qui nécessite un recensement exhaustif.

Berne

C'est en 1982 que M. Heinrich Ch. Affolter, historien et également historien de l'art, a succédé à M. von Känel au poste de rédacteur du premier volume bernois de *Maisons paysannes de Suisse*. Son prédécesseur a laissé l'ouvrage en plan.

— Voilà longtemps (réd. 1971) que le contrat est signé entre Berne et « *Maisons paysannes de Suisse* ». Comment se fait-il que, en 1988, le premier volume ne soit toujours pas sorti ?

— H. Affolter : Jusqu'à 1977, il n'y avait encore qu'un mi-temps, consacré à des travaux d'inventaire dans le Mittelland et dans le Jura. Entre 1977 et 1982, M. von Känel a préparé un manuscrit très riche, mais pas publiable selon les critères de *Maisons paysannes de Suisse*.

Il m'a été difficile de reprendre le texte d'un autre en pleine élaboration. D'autre part, il était prévu, dans ce temps-là, seu-



Galerie au-dessus du soubassement à Arbaz (Valais).

lement trois tomes pour tout le canton, depuis le Grimsel jusqu'à Boncourt, ce qui apparaît aberrant aujourd'hui étant donné l'énormité du territoire. Le premier volume sera consacré au seul Oberland et malgré cette restriction je dois avouer qu'il m'est douloureux de devoir publier un texte sans avoir pu disposer d'un inventaire exhaustif (sauf pour quelques communes) et sans avoir pratiquement étudié les archives. Ces très graves concessions scientifiques sont dues à l'énormité du sujet : 30 000 à 35 000 bâtiments ! Le deuxième volume devrait être consacré à la région entre Thoune et Berne et le troisième devra aller jusqu'au lac de Bienne. Ces décisions se prennent à Bâle.

— *Quelle est selon vous la formation idéale pour écrire ces livres ?*

— Un géographe pour l'introduction, un historien pour le texte.

— *Comment présentez-vous l'Oberland dans votre livre ?*

— Je l'ai divisé en dix régions ne correspondant pas aux districts administratifs et j'ai établi une typologie. J'analyse ainsi les types et les variantes, pour chaque partie du bâtiment et dans chacune de ces régions. Je regrette d'avoir dû traiter, par exemple, tout seul la partie bernoise de la Gruyère (pays de Gessenay).

— *Que pensez-vous de travailler en commun avec le nouveau canton du Jura pour le nord du canton de Berne ?*

— Je ne suis pas concerné personnel-

lement, mais je pense que ça sera très difficile pour des motifs politiques évidents.

Vaud

C'est vers 1985 que le canton de Vaud, déjà bien avancé dans son recensement architectural cantonal, s'est lancé dans son premier volume, qui traite du Jura vaudois et de ses contreforts. Au total, 5000 à 6000 bâtiments, dont 30 % ont été visités aussi intérieurement par le prospecteur et rédacteur, M. Daniel Glauser, ethnologue. Cet ouvrage est actuellement en cours d'impression.

— *Comment le canton de Vaud a-t-il réglé le problème des inventaires avec « Maisons paysannes de Suisse » ?*

— Daniel Glauser : *Maisons paysannes de Suisse* ne souhaitait pas se lancer dans le financement d'un inventaire exhaustif pour le second volume, étant donné la quantité des bâtiments non recensés dans le Gros-de-Vaud ou les Préalpes. Mais pour ma part, il m'est scientifiquement impossible d'affirmer quoi que ce soit, dans un livre, sans avoir vu tout ce dont je parle. Le canton, d'autre part, a décidé depuis longtemps d'établir un inventaire complet. Il paiera donc, ces prochaines années, les trois quarts de mon travail et *Maisons paysannes de Suisse* seulement un quart.

— *Quel sera le prochain volume ?*

— Je travaillerai dans le Moyen-Pays vaudois (environ 8 ans prévus). Parallèle-

ment, le sud-est du canton (Denyse Raymond : Préalpes, Chablais, Lavaux) démarrera très certainement dans deux ans.

— *Comment se fait-il que le premier volume puisse sortir après trois ans seulement ?*

— C'est parce que l'inventaire était déjà en bonne partie fait au moment du contrat. Il ne me restait plus qu'à compléter, vérifier et analyser ces données et à effectuer les recensements manquants.

Genève

Qu'il fait bon sur la terrasse de M^{me} Bory, architecte et historienne d'art, à digresser sur les vieilles maisons ! Le canton de Genève n'a pas pour le moment de contrat avec *Maisons paysannes de Suisse*. Il ne faudrait pas en déduire hâtivement qu'il est en retard dans l'étude de sa maison rurale. Le recensement architectural de la campagne genevoise effectué sous l'égide du Département des Travaux publics est presque achevé. Grâce aux efforts passionnés de Monique Bory et de Gil Chuat, architecte, la substantifique moelle a déjà en grande partie été extraite des observations faites ces dix dernières années, sous forme d'une pré-étude manuscrite fort intéressante, de relevés et d'une documentation photographique considérable, notamment sur les techniques de construction. Heureusement, car une part importante de ces photos et

relevés ne pourrait plus être faite aujourd'hui, les bâtiments ayant été complètement transformés entre-temps.

Le problème géographique particulier du canton de Genève se pose en des termes internationaux : il peut paraître incohérent de présenter de manière scientifique la maison genevoise sans s'en référer explicitement à la France voisine et au canton de Vaud (district de Nyon), avec lesquels il n'y a pas de rupture géographique. L'étude de la maison genevoise a

voué une large place à l'ancien type de maison rurale, petite et basse, celle-ci étant particulièrement menacée par la forte pression de l'immobilier. La grosse partie de ces bâtiments sont des XVIII^e et XIX^e siècles, mais il y a des survivants plus âgés.

— De quelles archives disposez-vous pour l'étude ?

— M^{me} Bory et G. Chuat : Les cadastres anciens (dont beaucoup du XVIII^e siècle !), ainsi que le cadastre (français)

qui donne un état des bâtiments entre 1806 et 1815. Genève est, à cet égard, particulièrement riche. Nous avons aussi des actes notariés, déjà largement exploités ; des inventaires après décès et une bibliographie.

— Quel est pour vous le rôle de « Maisons paysannes de Suisse » ?

— Nous avons déjà bénéficié de ses conseils et nous espérons que le contrat pourra bientôt être établi entre les autorités cantonales et la Société suisse des Traditions populaires.



Dans le village de Soral, un bâtiment rural caractéristique, comme dans tant d'autres maisons de la campagne genevoise. La grande est devenue habitation...

Neuchâtel

D'après téléphone avec M. Marc Emery, architecte cantonal.

Les échantillons de l'inventaire neuchâtelois qui nous ont été transmis par N. Maillard, ethnologue, montrent en fait plus qu'un inventaire succinct : on trouve pour chaque bâtiment analyse sommaire, évaluation et situation dans un ensemble, donc un recensement déjà détaillé et précis. Ce travail est subventionné par la Confédération.

— Quelle est la situation du canton de Neuchâtel par rapport à « Maisons paysannes de Suisse » ?

— M. Emery : Nous ne sommes pas encore au stade de l'élaboration d'un contrat. Notre priorité actuelle, c'est la révision des plans d'aménagement, assortie d'un inventaire de type vaudois pour les sites construits.

— Où en êtes-vous avec ces inventaires ?

— Nous avons travaillé jusqu'à présent au coup par coup, dans les villages où s'exerçaient les plus grandes pressions sur les anciennes maisons. Nous prévoyons de recenser trois ou quatre villages par an. En ce qui concerne le patrimoine rural, nous aimerions au préalable faire la synthèse des informations connues et analyser à fond un petit nombre de bâtiments. Il s'agirait de constituer une équipe de travail comportant des spécialistes de l'ethnologie, de l'archéologie, de l'architecture, de l'histoire de l'art, parmi lesquels un ou deux prospecteurs-rédacteurs.

★

On le voit, chaque canton a sa logique et sa démarche. Il n'existe pratiquement pas de coordination sur le plan romand. Nous nous réjouissons de lire le volume jurassien *Maisons paysannes de Suisse* qui nous dotera enfin d'un outil de connaissance valable et contribuera peut-être à la sauvegarde du restant de notre architecture pittoresque.

Un grand merci à tous les responsables cantonaux pour leur disponibilité.

Marcellin Babey
Lausanne

La Maison paysanne de Suisse

Les volumes suivants ont paru, sous l'égide de la Société suisse des Traditions populaires (Edition G. Krebs A. G., Bâle).

En allemand :

La Maison paysanne des Grisons (vol. 1 et 2)

La Maison paysanne du canton de Glaris (vol. 3)

La Maison paysanne dans le canton de Lucerne (vol. 6)

La Maison paysanne du canton de Zurich (vol. 9)

(Les volumes 10 et 11 sont en préparation)

La Maison paysanne du canton d'Uri (vol. 12)

En allemand et italien :

La Maison paysanne du canton du Tessin (vol. 4 et 5)

En allemand et français :

La Maison paysanne du canton de Fribourg (vol. 7 et 8)

La Maison paysanne du canton du Valais (vol. 13)

(Vol. 14 et 15 en préparation)